

Mairie d'USSAC



Téléphone : 05.55.88.17.08
Télécopie : 05.55.88.36.50

**Compte rendu de la séance du conseil municipal
du 26 mars 2019**

Affiché le 03 avril 2019, en application de l'article
L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

Le texte intégral des délibérations est consultable dans le hall de la mairie.

Approbation des compte administratif et de gestion 2018 et affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2018

Le compte administratif de l'année 2018 a été adopté à la majorité (3 abstentions) et le compte de gestion de la même année a été voté, à l'unanimité.

Les résultats s'élèvent à :

- 1 277 664,86 € (excédent) en fonctionnement,
- 404 775,91 € (déficit) en investissement.

Les résultats de la section de fonctionnement sont affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (incluant les restes à réaliser) pour 665 601,17 €. Le solde, soit 612 063,69 €, est reporté en fonctionnement au budget primitif 2019.

Débat d'orientation budgétaire 2019

Exercice obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire ne présente aucun caractère décisionnel. Il offre l'occasion d'engager une discussion sur les orientations générales du budget. Les prévisions du projet de budget 2019 s'équilibrent en fonctionnement à 3 646 240 € et 2 541 256 € en investissement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la tenue de ce débat.

Travaux d'éclairage du terrain stabilisé du Stade René Poignet (Parc Municipal des Sports) - Demande de subvention de la CABB au titre du Fond de Solidarité Territorial (FST) et de la FFF au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)

Dans un souci de maîtrise et d'économie d'énergie, la Commune souhaite moderniser et compléter l'éclairage du terrain stabilisé du stade René Poignet en installant des projecteurs LED (économie d'énergie estimée à 55 %). Afin de financer ces aménagements, dont le coût prévisionnel s'élève à 66 653,50 € HT, suivant étude, la Commune sollicite le concours financier de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, au titre du FST, pour un montant de 13 330,70 € HT ainsi que celui de la Fédération Française de Football, au titre du FAFA, pour un montant de subvention aussi élevé que possible.

Adopté à l'unanimité.

Mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat (PLH) - Approbation du cadre d'actions communal

Le Conseil Municipal a validé, à l'unanimité, le cadre d'action que la Commune entend mettre en œuvre pour mener à bien le PLH sur le territoire communal afin plus particulièrement, de faciliter la réalisation d'opérations de logements comportant de l'habitat social et de constituer les réserves foncières nécessaires à ces opérations. Il permettra d'appuyer les décisions communales futures, prises notamment en vue d'acquérir des biens, bâtis ou non, par voie de préemption ou de négociation amiable.

- développer des opérations d'habitat répondant aux besoins des habitants qui soient respectueuses de l'environnement et qui favorisent la mixité sociale et générationnelle,
- développer le parc social de manière mesurée et équilibrée,
- développer l'offre de logements adaptés à la perte d'autonomie,
- élargir l'offre locative sociale de petite taille à faible loyer,
- déployer l'offre locative sociale nouvelle en s'appuyant notamment sur le bâti existant,
- constituer des réserves foncières en vue de faciliter ces opérations mixtes et de déployer une offre locative sociale nouvelle,
- prioriser les opérations de logement proche des zones agglomérées, des commerces et des services ou les lotissements maîtrisés garantissant une bonne prise en compte de l'environnement sur les zones urbaines (U) et d'urbanisation future (AU) du PLU,
- favoriser, au sein de ces opérations, un aménagement cohérent, rationnel et économe de la desserte par les voiries et réseaux divers.



Le Maire,

Gilbert ROUHAUD